



Estrade le bas 09800 ARGEIN
06 18 94 75 16
association@halemfrance.org
www.halemfrance.org

association loi 1901

Habitants de Logement Ephémère ou Mobile

siret : 485 168 041 00021

COMMUNIQUÉ DE LA CARAVANE HALEM 2016

Cette année, pendant la caravane 2016, HALEM a choisi de porter un regard sur le contexte économique de l'Habitat Léger.

La problématique de l'Habitat Léger (HL), bien que contenant sa part de poésie pour beaucoup, n'est pas complètement détachée d'un contexte économique où l'État providence n'intervient plus pour compenser les besoins de la société en perpétuelle mutation.

Les différentes formes d'habitats légers n'ont pas été intégrées dans les grandes logiques qui ont pensé l'urbanisme des années 70. Celui-ci n'a pas su considérer que le « *logement* » était autre chose qu'un besoin matériel de s'abriter avec un minimum de confort. L'« *habiter* » est à ce niveau bien plus intéressant à considérer car il intègre le besoin de se construire avec son environnement. L'HL permet finalement à beaucoup de personnes de déborder de la simple lutte pour la survie. Il permet aussi de vivre dans des pratiques de changement.

Pour HALEM, il est important de considérer qu'un abri qui paraît "de fortune" aux yeux du travailleur social a, du point de vue de son usager, une valeur considérable car il est devenu son moyen de s'abriter et de se construire. Celui-ci est passé indéniablement et sans transition, du statut de refuge à celui de lieu de vie, même s'il demande souvent à être amélioré. Aujourd'hui l'HL est devenu pour beaucoup un moyen pour s'adapter à une économie qui continue d'insécuriser le travail et le logement. De plus en plus de personnes, en devant se déplacer pour subvenir à leurs besoins, sont devenus les nouveaux nomades. Travailleurs saisonniers, du tourisme, des grands chantiers, intérimaires ou prestataires, étudiants, retraités pauvres en camping car, habitant de terrains de camping, de nombreuses catégories sociales se rendent mieux compte des difficultés que rencontrent les populations discriminées de longue date, comme les personnes appelées « gens du voyage » ou les réfugiés économiques. Ils s'aperçoivent soudainement qu'ils ne font plus parti des citoyens ordinaires et que chaque territoire pratique, à sa guise, une politique avec laquelle ils finissent par être condamnés à errer sans un abri légal.

Les territoires rivalisent d'astuces pour les chasser, utilisant des lois iniques qui exigent des personnes qu'elles partent ou détruisent elles-mêmes leur unique abri sous peine d'amendes. Alors que ces habitats permettent justement de s'accommoder à une société qui exige de plus en plus de s'arranger avec la précarité, dans un renversement de causalité, ces territoires accusent leurs occupants de ne pas savoir s'adapter à la société. Les énergies investies pour expulser sont à la hauteur de l'acharnement à rejeter toute forme d'initiative et d'alternative.

Nous donnons nous réellement le pouvoir d'exiger de l'État qu'il respecte les installations de survie résultant d'urgences qu'il ne peut ou ne sait pas satisfaire et par là-même qu'il reconnaisse d'autres manières d'occuper le territoire ?

Ces deux petits pas nous amèneraient pourtant vers un début de reconnaissance des personnes elles-mêmes dans leur singularité, leur diversité et parfois vers leur aspiration à l'autonomie.

